



Objet :

**BUDGET COMMUNE :
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT
Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,
M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	21	27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 19 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thomas Iraçabal, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Patrice Marchand, Maire de Gouvieux durant l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 773 734, 95 €	11 893 081, 70 €
Investissement	3 564 826, 86 €	3 931 851, 12 €

Monsieur Marchand ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions (MMES MARTIN, PEJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE) :

- **CONSTATE** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser qui s'élève à 2 453 503, 83 € en dépenses et 839 575, 74 € en recettes.
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT



Le Maire,
Thomas Iraçabal

